

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01361

Numéro SIREN : 443 867 064

Nom ou dénomination : AAD FRANCE PRESENCE

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2018 sous le numéro de dépôt 5899

AAD France Présence SAS
Comptes Annuels
Exercice clos au 31/12/2017



Table des matières

AAD France Présence SAS	1
1 Etats financiers	2
1.1 Bilan Actif 2017	2
1.2 Bilan Passif 2017	3
1.3 Compte de résultat 2017	4
2 Faits majeurs	5
3 Principes, règles et méthodes comptables	6
3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	6
3.2 Immobilisations financières et comptes courants	6
3.3 Créances et les valeurs mobilières de placement	6
3.4 Identité de la société consolidante	7
4 Explications de certains postes du bilan	8
4.1 Immobilisations	8
4.2 Amortissements	9
4.3 Etat des échéances des créances et dettes	10
Détail de certains postes du bilan	11
4.4 Capital	11
4.5 Tableau de variation des capitaux propres	11
4.6 Provisions pour risques et charges	12
4.7 Compte de résultat	12
4.7.1 Résultat d'exploitation	12
4.7.2 Résultat financier	12
4.7.3 Résultat exceptionnel	12
5 Informations hors bilan	13
5.1 Effectifs (ETP)	13
5.2 Engagements hors bilan – Indemnités de départ à la retraite	13
5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes	13

1 Etats financiers

1.1 Bilan Actif 2017

MONTANTS EN K€	Brut	Amort. & Provisions	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016	Variation En K€	Variation %
Frais d'établissement						
Concession, brevets et droits similaires						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriel						
Autres immobilisations corporelles	109	72	37	35	2	4%
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Total immobilisations corporelles	109	72	37	35	2	4%
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6		6	6	0	0%
Total immobilisations financières	6	0	6	6	0	0%
ACTIF IMMOBILISÉ	114	72	43	41	2	4%
Avances, acomptes versés sur commandes	1		1		1	100%
Créances clients et comptes rattachés	1 307	199	1 108	938	170	18%
Autres créances	1 089		1 089	910	180	20%
<i>Dont comptes courants débiteurs</i>						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Total créances	2 397	199	2 199	1 848	351	19%
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	379		379	297	82	28%
Total VMP et disponibilités	379	0	379	297	82	28%
Charges constatées d'avance	8		8	9	-1	-15%
ACTIF CIRCULANT	2 784	199	2 585	2 154	432	20%
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Écarts de conversion actif						
TOTAL GÉNÉRAL	2 898	271	2 628	2 195	433	20%

1.2 Bilan Passif 2017

MONTANTS EN K€	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016	Variation En K€	Variation %
Capital social ou individuel	37	37	0	0%
Prime d'émissions, de fusion, d'apport	28	28	0	0%
Écarts de réévaluation				
Réserve légale	4	4	0	0%
Réserves réglementées				
Autres réserves	47	47	0	0%
Report à nouveau	-669	-802	133	17%
Résultat de l'exercice	-11	133	-144	108%
Total situation nette	-565	-554	-11	-2%
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	-565	-554	-11	-2%
Provisions pour risques	212	280	-68	-24%
Provisions pour charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	212	280	-68	-24%
Emprunt obligataire				
Concours bancaires courants et découverts bancaires				
Autres dettes financières	498	366	132	36%
Total dettes financières	498	366	132	36%
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	58	83	-25	-30%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36	26	10	38%
Dettes fiscales et sociales	1 036	945	90	10%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0	#DIV/0!
Autres dettes	1 353	1 048	305	29%
<i>Dont comptes courants créditeurs</i>	<i>1 349</i>	<i>1 043</i>	<i>306</i>	<i>29%</i>
Total dettes diverses	2 483	2 102	381	18%
Produits constatés d'avance				
DETTES	2 981	2 468	513	21%
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GÉNÉRAL	2 628	2 195	434	20%

1.3 Compte de résultat 2017

MONTANTS EN K€	TOTAL N 31/12/2017	TOTAL N -1 31/12/2016	Variation En K€	Variation %
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 719	3 244	474	15%
Indemnités et subventions d'exploitation	90	76	14	100%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	77	168	-91	-54%
Autres produits	0	0	0	0%
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 886	3 488	398	11%
Autres achats et charges externes	587	547	40	7%
Impôts, taxes et versements assimilés	97	81	16	20%
Rémunérations	2 705	2 305	400	17%
Charges sociales	460	410	50	12%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	12	10	2	22%
Dotations aux provisions	48	81	-33	-41%
Autres charges	23	104	-81	-78%
CHARGES D'EXPLOITATION	3 931	3 538	393	11%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-45	-50	5	-9%
Produits financiers de participation				
Autres intérêts et produits assimilés, différences positives de change				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	20	18	1	8%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES	20	18	1	8%
RÉSULTAT FINANCIER	-20	-18	-1	-8%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	66	-66	-100%
Produits des cessions d'éléments d'actif	0	23	-23	100%
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	75	350	-275	-79%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	75	439	-364	-83%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15	79	-64	-81%
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	23	-23	100%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0		0	#DIV/0!
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6	136	-130	-95%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	21	238	-217	-91%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	53	201	-147	73%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	3 961	3 927	34	1%
TOTAL DES CHARGES	3 972	3 794	178	5%
BENEFICE OU PERTE	-11	133	-144	108%

2 Faits majeurs

L'exercice 2017 présente une hausse de l'activité de 15 % soit 474 K€ par rapport à 2016.

3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie réelle :

Installations générales	5 et 10 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Aucun amortissement dégressif ou exceptionnel n'est pratiqué.

3.2 Immobilisations financières et comptes courants

Les titres de participation ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation des titres et des comptes courants associés est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable à la clôture.

3.3 Créances et les valeurs mobilières de placement

Les créances et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation ou pour risques et charges au cas par cas est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4 Identité de la société consolidante

OUI CARE est la société mère du groupe Oui Care. Le groupe Oui Care atteint les seuils d'obligation de consolidation et établit à cet effet des comptes consolidés au sein de Oui Care.

4 Explications de certains postes du bilan

4.1 Immobilisations

Montants en K€	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Total immobilisations incorporelles			
Installations techniques et outillage			
Installations générales, agencements et divers	38		6
Matériel de bureau, informatique et mobilier	57		8
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Total immobilisations corporelles	95		13
Participations mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	6		0
Total immobilisations financières	6		0
TOTAL GÉNÉRAL	101	0	14

Montants en K€	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Frais d'étab. et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Total immobilisations incorporelles			
Installations techniques et outillage			
Installations générales, agencements et divers			44
Matériel de bureau, informatique et mobilier			65
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Total immobilisations corporelles		0	109
Participations mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immo. financières			6
Total immobilisations financières		0	6
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	115

4.2 Amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant en K€ début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant en K€ fin exercice
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles				
Installations techniques et outillage				
Installations générales, agencements et divers	19	4		24
Matériel de bureau, informatique et mobilier	41	8	0	48
TOTAL immobilisations corporelles	60	12	0	71
Autres participations				
TOTAL immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	60	12	0	71

4.3 Etat des échéances des créances et dettes

ÉTAT DES CRÉANCES (en K€)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	6		6
Total de l'actif immobilisé	6		6
Clients douteux ou litigieux	69		69
Autres créances clients	1 234	1 234	
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés	32	32	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	82	82	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	210	210	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	620	620	
État - Divers	142	142	
Groupe et associés			
Débiteurs divers		-	
Total de l'actif circulant	2 389	2 320	69
Charges constatées d'avance	8	8	
TOTAL GÉNÉRAL	2 402	2 328	74

ÉTAT DES DETTES (en K€)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	498	164	334	
Emprunts et dettes financières divers	4	4		
Fournisseurs et comptes rattachés	36	36		
Personnel et comptes rattachés	397	397		
Sécurité sociale et autres organismes	389	389		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	200	200		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	49	49		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	-	-		
Groupe et associés	1 349	1 349		
Autres dettes		-		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	2 923	2 589	334	

La dette « Groupe et associés » correspond aux comptes courants créditeurs existants entre Oui Care et AAD France Présence de 1 349 K€.

Détail de certains postes du bilan

Détail des charges constatées d'avance	Montant en K€
Loyers locaux	8
Total	8

Détail des charges à payer	Montant en K€
Honoraires	6
Télécommunications	3
Divers (ndf, la poste, etc...)	8
Groupe (Asap, O2 Dév)	5
Provision Congés Payés	221
Charges de personnel	14
Charges sur provision Congés Payés	52
Organismes sociaux	5
Taxes (Cvae, Tvs)	49
Total	362

Détail des produits à recevoir - état	Montant en K€
Crédit impôt compétitivité des entreprises	620
Total	620

4.4 Capital

Le capital est composé de 100 actions d'une valeur nominale de 370 € (valeur nominale inchangée au cours de l'exercice).

	Nombre d'actions
Position en début d'exercice	100
Augmentation de capital	0
Position en fin d'exercice	100

4.5 Tableau de variation des capitaux propres

Montant en K€	31/12/2016	Affectation résultat 2016	Résultat 2017	31/12/2017
Capital social	37			37
Prime d'émission	28			28
Réserve légale	4			4
Réserves facultatives	47			47
Report à nouveau	-802	133		-669
Résultat	133	-133	-11	-11
Total	-554	0	-11	-565

4.6 Provisions pour risques et charges

Le montant des provisions de 211 K € est dédié à couvrir des litiges prud'homaux en cours et le risque de perte des créances clients sur les années antérieures.

Nous constatons en 2017 une variation de 68 K€ :

- Litiges prud'homaux : 41 K€ euros aux reprises et 6 K€ aux dotations.
- Pertes sur Créances clients : une reprise sur les provisions sur les clients Organismes Financeurs a été constatée pour 33 K€

4.7 Compte de résultat

4.7.1 Résultat d'exploitation

L'activité des 5 établissements d'Aix, Bordeaux, Chambéry, Grenoble et Lyon a généré un résultat d'exploitation négatif de 45 K€ contre une perte de 50 K€ en 2016.

Il est à noter qu'AAD France Présence a opté pour la comptabilisation du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en minoration des frais de personnel, conformément à la recommandation de la note d'information de l'ANC du 28 février 2013. Ce produit a été déterminé en appliquant un taux de 7 % aux rémunérations éligibles versées en 2017.

Ce crédit d'impôt impacte par conséquent de manière positive le résultat d'exploitation de la période, à hauteur de 176 K€. Il n'a toutefois aucune incidence sur le résultat fiscal soumis à l'impôt sur les sociétés (BOFiP-BIC-RICI-10-150-30-10-§1-15/03/2013).

Cet exercice social clos le 31.12.2017, se traduit ainsi par :

- Un Chiffre d'Affaires de 3 719 K€ Hors Taxes,
- Un Résultat d'Exploitation négatif s'établissant à (45) K€,
- Une Perte Nette Comptable de 11 K€.

4.7.2 Résultat financier

Le résultat financier est déficitaire de 20 K€ essentiellement constitué par les intérêts sur le compte courant avec le groupe.

4.7.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire à hauteur de 53 K€. Ce montant est composé par le règlement de pénalités pour 10 K€, la dotation sur provisions de risques prud'homaux pour 6K€ la reprise sur provisions de risques prud'homaux de 41 K€, et la reprise sur les risques de perte sur créances clients pour 33 K€.

5 Informations hors bilan

5.1 Effectifs (ETP)

	Personnel salarié 2017	Personnel salarié 2016
ETP	129	113
TOTAL	129	113

5.2 Engagements hors bilan – Indemnités de départ à la retraite

	Montant non provisionné
Cadres	1
Employés	20
TOTAL	20

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de départ à la retraite sont :

- Taux d'actualisation : 1,8 %
- Taux d'évolution des salaires : 1 %
- Convention collective : Bureaux d'études techniques – départ 65 ans
- Age départ en retraite : 65 ans
- Taux de rotation des salariés : Faible
- Cadres : Taux de charges sociales : 44 %
- Non cadres : Taux de charges sociales : 29 %

5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires s'élèvent au titre de l'exercice 2017 à 4 K€.



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

AAD France Présence SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017
AAD France Présence SAS
75, rue Marcellin Berthelot - 13858 Aix-en-Provence
Ce rapport contient 18 pages
Référence : BBo

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directorat et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eoho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6520Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

AAD France Présence SAS

Siège social : 75, rue Marcellin Berthelot - 13858 Aix-en-Provence
Capital social : € 37 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAD France Présence SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6 dudit Code, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 juin 2018

KPMG S.A.



Benoît Boddaert
Commissaire aux comptes

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 29 JUIN 2018**

Le 31 juillet 2018 à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le président.

Sont présents ou représentés :

- **Oui Care** représentée par Monsieur Guillaume RICHARD,
Propriétaire de : 949 actions
- **Oui Care Dotation** représentée par Madame Félicie RICHARD,
Propriétaire de : 51 actions

Soit un total de **1 000 actions**

Sur les **1 000 actions** composant le capital social.

Monsieur Guillaume RICHARD préside la séance en représentant de la SAS Oui Care, Présidente.

Les commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués :

- KPMG S.A. est absent et excusé,

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent **1 000 actions** sur les actions composant le capital social.

Monsieur le Président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Résolutions relevant de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :

- Approbation des comptes sociaux, du rapport de gestion, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Pouvoirs.

PREMIÈRE RÉOLUTION : Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, du rapport sur les Comptes Annuels des Commissaires aux Comptes de l'exercice :

- approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés par le Président,
- qui font apparaître une perte nette de **11 063,42 €uros**.

La résolution est votée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION : Affectation du résultat.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'existence d'une perte de **11 063,42 €uros** décide de l'affectation et de la répartition suivante proposée par le Président :

- Affectation de **11 063,42 €uros** au compte "Report à Nouveau"

La résolution est votée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION : Quitus au président.

L'Assemblée Générale approuve sans restriction ni réserve les actes de gestion accomplis par le président au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et lui donne, en conséquence, quitus entier et définitif et sans réserve pour l'exécution de son mandat et pour sa gestion.

La résolution est votée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION : Pouvoirs.

ÊTRE À VOS CÔTÉS

Aux fins de procéder aux formalités, l'Assemblée donne tous pouvoirs au président ou au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toute formalité pouvant être effectuée par une personne autre que le président.

La résolution est votée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le scrutateur et le secrétaire.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant :

- Continuité d'exploitation,
- Pouvoirs

PREMIÈRE RÉOLUTION : Continuité d'exploitation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du président, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2018, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres négatifs de (564 939) € pour un capital social de 37 000 €, statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

La résolution est votée à l'unanimité.

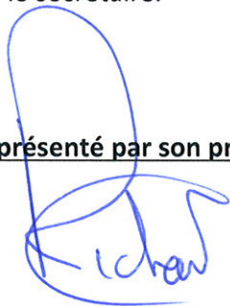
DEUXIÈME RÉOLUTION : Pouvoirs.

Aux fins de procéder aux formalités, l'Assemblée donne tous pouvoirs au président ou au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toute formalité pouvant être effectuée par une personne autre que le président.

La résolution est votée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le scrutateur et le secrétaire.

OUI CARE représenté par son président Guillaume RICHARD



RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
APPELÉE À APPROUVER LES COMPTES SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Chers associés,

En application de l'article L 232-1 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2017, ainsi que le présent rapport de gestion exposant l'activité et la situation de la société à la clôture de l'exercice.

Ces comptes se clôturent sur une **perte nette comptable de 11 063,42 €uros**.

A compter de votre convocation, vous avez la faculté de poser par écrit les questions auxquelles le président vous répondra au cours de l'assemblée générale.

I – EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

L'exercice 2017 présente une hausse de l'activité de 15 % soit 474 K€ par rapport à 2016.

II – METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'a été opéré sur l'exercice 2017.

III – CHIFFRES CLEFS

L'activité des 5 établissements d'Aix, Bordeaux, Chambéry, Grenoble et Lyon a généré un résultat d'exploitation négatif de 45 K€ contre une perte de 50 K€ en 2016.

Il est à noter qu'AAD France Présence a opté pour la comptabilisation du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en minoration des frais de personnel, conformément à la recommandation de la note d'information de l'ANC du 28 février 2013. Ce produit a été déterminé en appliquant un taux de 7 % aux rémunérations éligibles versées en 2017.

Ce crédit d'impôt impacte par conséquent de manière positive le résultat d'exploitation de la période, à hauteur de 176 K€. Il n'a toutefois aucune incidence sur le résultat fiscal soumis à l'impôt



Cet exercice social clos le 31.12.2017, se traduit ainsi par :

- Un Chiffre d'Affaires de 3 719 K€ Hors Taxes,
- Un Résultat d'Exploitation négatif s'établissant à (45) K€,
- Une Perte Nette Comptable de 11 K€.

IV – DEPENSES SOMPTUAIRES

Aucune réintégration des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été effectuée au titre de l'exercice écoulé.

V – DELAIS DE REGLEMENTS

Conformément au décret relatif à l'information des délais de paiement, vous trouverez ci-après le solde de notre dette fournisseurs par date d'échéance :

Exercice 2017	< à 30 Jours	>à 30 Jours
Dettes fournisseurs	15 K€	0 K€
Exercice 2016	< à 30 Jours	>à 30 Jours
Dettes fournisseurs	14 K€	0 K€

VI – ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité de recherche et développement n'a eu lieu au cours de cet exercice au sein de la société AAD France Présence.

VII – PRESIDENCE

Depuis l'assemblée générale du 30 juin 2016, le président est la société Oui Care.

VIII – EVENEMENTS POSTERIEURS

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2017.

IX – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT NET AU 31 DECEMBRE 2017

Cet exercice se clôture au 31.12.2017 par une perte nette comptable de **11 063,42 €uros**, à affecter de la façon suivante :

- **11 063,42 €uros** en report à nouveau.

ÊTRE À VOS CÔTÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'abattement correspondant :

Exercice de paiement	Dividendes
2015	0 €
2016	0 €
2017	0 €

XI – POURSUITE D'ACTIVITES

Les comptes faisant ressortir des capitaux propres négatifs de **564 939 €** pour un capital social de 37 000 €, il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société, la société ayant reçu le soutien de sa société mère, Oui Care.

XII – PERSPECTIVES D'AVENIR

Trois années après la reprise, le bilan n'est certes pas satisfaisant mais des signes de redressement sont perceptibles en 2017 grâce aux plans d'actions mis en place tant sur le plan commercial qu'organisationnel.

Ainsi l'activité est en croissance pour la deuxième fois depuis la reprise par rapport à l'exercice précédent avec une croissance de l'activité de 15 % à périmètre constant.

L'objectif cible est d'accentuer notre positionnement d'experts en politiques sociales pour être le leader de l'accompagnement à domicile des personnes dépendantes en :

- développant le handicap pour offrir une solution globale de la prise en charge de la dépendance auprès de nos partenaires et de notre public,
- ouvrant des antennes : Montmélian et Voiron en Mars 2018 et d'autres en projet,
- s'inscrivant dans les expérimentations métiers pour offrir une prise en charge globale des besoins.

Je vous invite à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les termes du présent rapport de gestion tels qu'ils vous sont présentés et à donner quitus au président de sa gestion tout au long de cet exercice clos le 31 décembre 2017.

Fait au Mans, le 22 Juin 2018.

Le Président, représenté par

Guillaume RICHARD.



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

AAD France Présence SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

AAD France Présence SAS

75, rue Marcellin Berthelot - 13858 Aix-en-Provence

Ce rapport contient 18 pages

Référence : BBo

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directorat et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30060101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6520Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

AAD France Présence SAS

Siège social : 75, rue Marcellin Berthelot - 13858 Aix-en-Provence
Capital social : € 37 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAD France Présence SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6 dudit Code, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 juin 2018

KPMG S.A.



Benoît Boddaert
Commissaire aux comptes

AAD France Présence SAS
Comptes Annuels
Exercice clos au 31/12/2017



Table des matières

AAD France Présence SAS	1
1 Etats financiers	2
1.1 Bilan Actif 2017	2
1.2 Bilan Passif 2017	3
1.3 Compte de résultat 2017	4
2 Faits majeurs	5
3 Principes, règles et méthodes comptables	6
3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	6
3.2 Immobilisations financières et comptes courants	6
3.3 Créances et les valeurs mobilières de placement	6
3.4 Identité de la société consolidante	7
4 Explications de certains postes du bilan	8
4.1 Immobilisations	8
4.2 Amortissements	9
4.3 Etat des échéances des créances et dettes	10
Détail de certains postes du bilan	11
4.4 Capital	11
4.5 Tableau de variation des capitaux propres	11
4.6 Provisions pour risques et charges	12
4.7 Compte de résultat	12
4.7.1 Résultat d'exploitation	12
4.7.2 Résultat financier	12
4.7.3 Résultat exceptionnel	12
5 Informations hors bilan	13
5.1 Effectifs (ETP)	13
5.2 Engagements hors bilan – Indemnités de départ à la retraite	13
5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes	13

1 Etats financiers

1.1 Bilan Actif 2017

MONTANTS EN K€	Brut	Amort. & Provisions	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016	Variation En K€	Variation %
Frais d'établissement						
Concession, brevets et droits similaires						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriel						
Autres immobilisations corporelles	109	72	37	35	2	4%
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Total immobilisations corporelles	109	72	37	35	2	4%
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6		6	6	0	0%
Total immobilisations financières	6	0	6	6	0	0%
ACTIF IMMOBILISÉ	114	72	43	41	2	4%
Avances, acomptes versés sur commandes	1		1		1	100%
Créances clients et comptes rattachés	1 307	199	1 108	938	170	18%
Autres créances	1 089		1 089	910	180	20%
<i>Dont comptes courants débiteurs</i>						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Total créances	2 397	199	2 199	1 848	351	19%
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	379		379	297	82	28%
Total VMP et disponibilités	379	0	379	297	82	28%
Charges constatées d'avance	8		8	9	-1	-15%
ACTIF CIRCULANT	2 784	199	2 585	2 154	432	20%
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Écarts de conversion actif						
TOTAL GÉNÉRAL	2 898	271	2 628	2 195	433	20%

1.2 Bilan Passif 2017

MONTANTS EN K€	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016	Variation En K€	Variation %
Capital social ou individuel	37	37	0	0%
Prime d'émissions, de fusion, d'apport	28	28	0	0%
Écarts de réévaluation				
Réserve légale	4	4	0	0%
Réserves réglementées				
Autres réserves	47	47	0	0%
Report à nouveau	-669	-802	133	17%
Résultat de l'exercice	-11	133	-144	108%
Total situation nette	-565	-554	-11	-2%
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	-565	-554	-11	-2%
Provisions pour risques	212	280	-68	-24%
Provisions pour charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	212	280	-68	-24%
Emprunt obligataire				
Concours bancaires courants et découverts bancaires				
Autres dettes financières	498	366	132	36%
Total dettes financières	498	366	132	36%
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	58	83	-25	-30%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36	26	10	38%
Dettes fiscales et sociales	1 036	945	90	10%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0	
Autres dettes	1 353	1 048	305	29%
<i>Dont comptes courants créditeurs</i>	<i>1 349</i>	<i>1 043</i>	<i>306</i>	<i>29%</i>
Total dettes diverses	2 483	2 102	381	18%
Produits constatés d'avance				
DETTES	2 981	2 468	513	21%
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GÉNÉRAL	2 628	2 195	434	20%

1.3 Compte de résultat 2017

MONTANTS EN K€	TOTAL N 31/12/2017	TOTAL N -1 31/12/2016	Variation En K€	Variation %
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 719	3 244	474	15%
Indemnités et subventions d'exploitation	90	76	14	100%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	77	168	-91	-54%
Autres produits	0	0	0	0%
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 886	3 488	398	11%
Autres achats et charges externes	587	547	40	7%
Impôts, taxes et versements assimilés	97	81	16	20%
Rémunérations	2 705	2 305	400	17%
Charges sociales	460	410	50	12%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	12	10	2	22%
Dotations aux provisions	48	81	-33	-41%
Autres charges	23	104	-81	-78%
CHARGES D'EXPLOITATION	3 931	3 538	393	11%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-45	-50	5	-9%
Produits financiers de participation				
Autres intérêts et produits assimilés, différences positives de change				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	20	18	1	8%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES	20	18	1	8%
RÉSULTAT FINANCIER	-20	-18	-1	-8%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	66	-66	-100%
Produits des cessions d'éléments d'actif	0	23	-23	100%
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	75	350	-275	-79%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	75	439	-364	-83%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15	79	-64	-81%
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	23	-23	100%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0		0	#DIV/0!
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6	136	-130	-95%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	21	238	-217	-91%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	53	201	-147	73%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	3 961	3 927	34	1%
TOTAL DES CHARGES	3 972	3 794	178	5%
BENEFICE OU PERTE	-11	133	-144	108%

2 Faits majeurs

L'exercice 2017 présente une hausse de l'activité de 15 % soit 474 K€ par rapport à 2016.

3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie réelle :

Installations générales	5 et 10 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Aucun amortissement dégressif ou exceptionnel n'est pratiqué.

3.2 Immobilisations financières et comptes courants

Les titres de participation ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation des titres et des comptes courants associés est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable à la clôture.

3.3 Créances et les valeurs mobilières de placement

Les créances et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation ou pour risques et charges au cas par cas est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4 Identité de la société consolidante

OUI CARE est la société mère du groupe Oui Care. Le groupe Oui Care atteint les seuils d'obligation de consolidation et établit à cet effet des comptes consolidés au sein de Oui Care.

4 Explications de certains postes du bilan

4.1 Immobilisations

Montants en K€	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Total immobilisations incorporelles			
Installations techniques et outillage			
Installations générales, agencements et divers	38		6
Matériel de bureau, informatique et mobilier	57		8
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Total immobilisations corporelles	95		13
Participations mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	6		0
Total immobilisations financières	6		0
TOTAL GÉNÉRAL	101	0	14

Montants en K€	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Frais d'étab. et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Total immobilisations incorporelles			
Installations techniques et outillage			
Installations générales, agencements et divers			44
Matériel de bureau, informatique et mobilier			65
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Total immobilisations corporelles		0	109
Participations mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immo. financières			6
Total immobilisations financières		0	6
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	115

4.2 Amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant en K€ début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant en K€ fin exercice
Frais d'étab. et de développement. Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles				
Installations techniques et outillage Installations générales, agencements et divers	19	4		24
Matériel de bureau, informatique et mobilier	41	8	0	48
TOTAL immobilisations corporelles	60	12	0	71
Autres participations				
TOTAL immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	60	12	0	71

4.3 Etat des échéances des créances et dettes

ÉTAT DES CRÉANCES (en K€)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	6		6
Total de l'actif immobilisé	6		6
Clients douteux ou litigieux	69		69
Autres créances clients	1 234	1 234	
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés	32	32	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	82	82	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	210	210	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	620	620	
État - Divers	142	142	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			-
Total de l'actif circulant	2 389	2 320	69
Charges constatées d'avance	8	8	
TOTAL GÉNÉRAL	2 402	2 328	74

ÉTAT DES DETTES (en K€)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	498	164	334	
Emprunts et dettes financières divers	4	4		
Fournisseurs et comptes rattachés	36	36		
Personnel et comptes rattachés	397	397		
Sécurité sociale et autres organismes	389	389		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	200	200		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	49	49		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	-	-		
Groupe et associés	1 349	1 349		
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	2 923	2 589	334	

La dette « Groupe et associés » correspond aux comptes courants créditeurs existants entre Oui Care et AAD France Présence de 1 349 K€.

Détail de certains postes du bilan

Détail des charges constatées d'avance	Montant en K€
Loyers locaux	8
Total	8

Détail des charges à payer	Montant en K€
Honoraires	6
Télécommunications	3
Divers (ndf, la poste, etc...)	8
Groupe (Asap, O2 Dév)	5
Provision Congés Payés	221
Charges de personnel	14
Charges sur provision Congés Payés	52
Organismes sociaux	5
Taxes (Cvae, Tvs)	49
Total	362

Détail des produits à recevoir - état	Montant en K€
Crédit impôt compétitivité des entreprises	620
Total	620

4.4 Capital

Le capital est composé de 100 actions d'une valeur nominale de 370 € (valeur nominale inchangée au cours de l'exercice).

	Nombre d'actions
Position en début d'exercice	100
Augmentation de capital	0
Position en fin d'exercice	100

4.5 Tableau de variation des capitaux propres

Montant en K€	31/12/2016	Affectation résultat 2016	Résultat 2017	31/12/2017
Capital social	37			37
Prime d'émission	28			28
Réserve légale	4			4
Réserves facultatives	47			47
Report à nouveau	-802	133		-669
Résultat	133	-133	-11	-11
Total	-554	0	-11	-565

4.6 Provisions pour risques et charges

Le montant des provisions de 211 K € est dédié à couvrir des litiges prud'homaux en cours et le risque de perte des créances clients sur les années antérieures.

Nous constatons en 2017 une variation de 68 K€ :

- Litiges prud'homaux : 41 K€ euros aux reprises et 6 K€ aux dotations.
- Pertes sur Créances clients : une reprise sur les provisions sur les clients Organismes Financeurs a été constatée pour 33 K€

4.7 Compte de résultat

4.7.1 Résultat d'exploitation

L'activité des 5 établissements d'Aix, Bordeaux, Chambéry, Grenoble et Lyon a généré un résultat d'exploitation négatif de 45 K€ contre une perte de 50 K€ en 2016.

Il est à noter qu'AAD France Présence a opté pour la comptabilisation du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en minoration des frais de personnel, conformément à la recommandation de la note d'information de l'ANC du 28 février 2013. Ce produit a été déterminé en appliquant un taux de 7 % aux rémunérations éligibles versées en 2017.

Ce crédit d'impôt impacte par conséquent de manière positive le résultat d'exploitation de la période, à hauteur de 176 K€. Il n'a toutefois aucune incidence sur le résultat fiscal soumis à l'impôt sur les sociétés (BOFiP-BIC-RICI-10-150-30-10-§1-15/03/2013).

Cet exercice social clos le 31.12.2017, se traduit ainsi par :

- Un Chiffre d'Affaires de 3 719 K€ Hors Taxes,
- Un Résultat d'Exploitation négatif s'établissant à (45) K€,
- Une Perte Nette Comptable de 11 K€.

4.7.2 Résultat financier

Le résultat financier est déficitaire de 20 K€ essentiellement constitué par les intérêts sur le compte courant avec le groupe.

4.7.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire à hauteur de 53 K€. Ce montant est composé par le règlement de pénalités pour 10 K€, la dotation sur provisions de risques prud'homaux pour 6K€ la reprise sur provisions de risques prud'homaux de 41 K€, et la reprise sur les risques de perte sur créances clients pour 33 K€.

5 Informations hors bilan

5.1 Effectifs (ETP)

	Personnel salarié 2017	Personnel salarié 2016
ETP	129	113
TOTAL	129	113

5.2 Engagements hors bilan – Indemnités de départ à la retraite

	Montant non provisionné
Cadres	1
Employés	20
TOTAL	20

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de départ à la retraite sont :

- Taux d'actualisation : 1,8 %
- Taux d'évolution des salaires : 1 %
- Convention collective : Bureaux d'études techniques – départ 65 ans
- Age départ en retraite : 65 ans
- Taux de rotation des salariés : Faible
- Cadres : Taux de charges sociales : 44 %
- Non cadres : Taux de charges sociales : 29 %

5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires s'élèvent au titre de l'exercice 2017 à 4 K€.